BRUN CONSEIL

Commissariat aux comptes Expertise comptable

FEDERATION FRANÇAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS MARINS

24, Quai de Rive Neuve 13284 MARSEILLE CEDEX 07

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 31/12/2018

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, j'ai été avisé des conventions

suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au

cours de l'exercice écoulé :

Entre l'association et Monsieur BLANCHARD Jean-Louis, Président :

• Objet : Mise à disposition d'un véhicule Peugeot 5008.

Identité des personnes concernées : Monsieur Blanchard Jean-Louis en qualité de

de président de la FFESSM.

■ Modalités et montants : la charge s'élève au titre de l'exercice clos au 31/12/2018 à

3 476.45 € TTC.

Entre l'association et Monsieur BRONER Jean-Marc, Directeur :

• Objet : Mise à disposition d'un véhicule Toyota.

Identité des personnes concernées : Monsieur BRONER Jean-Marc en qualité de de

directeur de la FFESSM.

Modalités et montants : la charge s'élève au titre de l'exercice clos au 31/12/2018 à

2 732.94 € TTC.

Fait à Perpignan le 15 mars 2019

Pour la société SARL JC BRUN CONSEIL

Commissaire aux comptes

Jean-Christophe BRUN

Commissaire aux Comptes

13